

Appel à Manifestation d'Intérêt



**« Innover pour la transition
écologique des territoires »**

REGLEMENT

Partenaires :



ENERLIS

3ème édition - 2023

Table des matières

Article 1. Contexte et objectifs	2
Article 2. Calendrier	2
Article 3. Eligibilité des structures et des projets	3
Article 4. Dossier de candidature et dépôt.....	3
Article 5. Procédure de sélection	3
Article 6. Modalité de réponses	4
Article 7. Bénéfices des lauréats	4
Article 8. Confidentialité, propriété intellectuelle et droits d'utilisation	5
Contacts.....	5
Annexe. Présentation des thématiques	6

Article 1. Contexte et objectifs

L'association Transition Forum rassemble une communauté d'acteurs publics et privés engagés en faveur de la transition écologique et souhaitant mettre en œuvre des projets concrets. Elle a pour objet, à travers le développement de nouvelles coopérations, de favoriser l'émergence de solutions innovantes visant à accélérer la transition écologique et énergétique à l'échelle des territoires.

Face à l'urgence environnementale et climatique, l'accélération du déploiement de projets concrets menés par les acteurs territoriaux apparaît comme un enjeu crucial. Ces projets doivent être soutenus, accompagnés et valorisés. C'est dans cette perspective que s'inscrit l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « Innover pour la transition écologique des territoires ». Lancé en 2021, il a pour vocation d'identifier et de valoriser des projets de transition écologique innovants, réalisés en coopération entre les secteurs public et privé, autour de cinq axes clés : se nourrir, se loger, se déplacer, produire et consommer et enfin préserver et protéger, ajout de cette troisième édition.

La deuxième édition de l'AMI, clôturée en juin 2022, a permis d'identifier une centaine de projets innovants de transition écologique, issus de territoires de France métropolitaine et d'outremer et contribuant à accélérer la mise en place de solutions durables, collaboratives et reproductibles. Six lauréats ont été sélectionnés par le jury et ont bénéficié d'une campagne de valorisation et d'un accompagnement.

Cette troisième édition, soutenue par Enerlis et Aqua Asset Management, s'inscrit dans un objectif de développement et de renforcement du dispositif.

Article 2. Calendrier

Phase	Dates
Ouverture des candidatures	10 mai 2023 – Rencontres Territoriales de Lille
Date limite de dépôt	29 septembre 2023
Instruction des dossiers	29 septembre – 14 novembre 2023
Annnonce des finalistes	12 octobre 2023 – Rencontres Territoriales de Nantes
Annnonce des lauréats	14 novembre 2023 – TRANSITION FORUM
Période de valorisation	Novembre 2023 – Novembre 2024

Article 3. Eligibilité des structures et des projets

Pour être éligible, la **structure** présentant le projet doit être : une start-up, une PME, une ETI, une collectivité territoriale, un établissement public ou un laboratoire de recherche. Les structures associatives dont le projet remplit tous les critères peuvent également candidater.

Pour être éligible, le **projet** doit : présenter un caractère innovant¹, avoir un impact environnemental et social positif significatif, être un projet de coopération public-privé, être répliquable, être lancé au moment de l'AMI.

Article 4. Dossier de candidature et dépôt

Le dossier de candidature consiste en un formulaire en ligne à remplir (<https://forms.gle/m3eUhdnnrGgMgoua8>). La candidature ne sera jugée recevable que si tous les champs obligatoires ont été renseignés. Les candidats sont invités à remplir le formulaire avant le 29 septembre 2023. Toute candidature reçue après cette date sera automatiquement refusée.

En présentant son projet, le candidat reconnaît avoir pris conscience du présent règlement et s'engage à le respecter. La non-conformité du projet avec les articles du règlement de l'Appel à Manifestation d'Intérêt entraînera son rejet.

Article 5. Procédure de sélection

L'ensemble des candidatures fera l'objet d'une instruction par un Comité de présélection désigné par l'association. Ce comité sélectionnera vingt projets finalistes, dont la candidature sera soumise au jury. Ce dernier sélectionnera cinq lauréats.

Le jury de l'édition 2023 sera composé de Lionel Le Maux, fondateur de l'association et président d'Aqua Asset Management ; Aurélie Gaudillère, présidente d'Enerlis ; Vanina Paoli-Gagin, sénatrice de l'Aube et fondatrice de Law Impact Avocats ; Sébastien Paolozzi, président de Prodeval et Laure Verhaegue, co-fondatrice et présidente de Lendosphere.

¹ Le caractère innovant du projet ne doit pas nécessairement consister en une innovation technologique et peut concerner d'autres aspects du projet, tel que le *business model*.

Les projets seront sélectionnés selon les critères précisés à l'article 3 du présent règlement. Ils seront classés dans l'une des cinq catégories suivantes : se loger, se déplacer, se nourrir, produire et consommer, préserver et protéger (voir Annexe).

Article 6. Modalité de réponses

Les vingt projets finalistes seront notifiés par mail de leur présélection. Des informations supplémentaires sur la structure et le projet présenté pourront être demandées afin d'être transmises au jury.

La décision du jury sera annoncée lors du TRANSITION FORUM à Paris organisé les 14 et 15 novembre par l'association. Elle sera également communiquée par mail aux candidats.

Article 7. Bénéfices des lauréats

Les lauréats de l'AMI 2023 bénéficieront entre autres de :

- Une campagne de valorisation auprès d'une communauté de plus de 15000 décideurs publics/privés et investisseurs ;
- La publication d'articles dans la revue semestrielle de l'association, *Time for Transition* ainsi que sur son site internet ;
- Une invitation à la sixième édition du TRANSITION FORUM à Paris ainsi qu'à tous les événements associés. Lors de cette édition, une session retransmise en live sera dédiée à l'annonce des lauréats et à la présentation de leurs projets.
- La publication d'une interview écrite ("3 questions à") ainsi que la diffusion d'une interview vidéo – réalisée lors du TRANSITION FORUM – sur le site internet, la chaîne YouTube et les réseaux sociaux de l'association ;
- Une rencontre avec les équipes de de la société de gestion Aqua Asset Management, membre de l'association et partenaire du dispositif. Ces entretiens sont destinés à offrir à chaque porteur de projet un retour d'investisseur sur le modèle d'affaires et un éventuel processus de levée de fonds.
- La participation gratuite à toutes les activités et initiatives de l'association Transition Forum, pendant un an.

Article 8. Confidentialité, propriété intellectuelle et droits d'utilisation

Les documents transmis par les candidats à l'association, au comité de présélection et au jury sont soumis à une confidentialité conforme aux dispositions de la réglementation en vigueur relative au droit d'accès aux documents administratifs.

Le traitement des données se fera en conformité avec le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 23 avril 2016, dit Règlement général sur la protection des données (RGPD).

Les données communiquées seront accessibles exclusivement à l'équipe en charge de l'Appel à Manifestation d'Intérêt au sein de l'association, ainsi qu'au comité de présélection et au jury.

Contacts

Pour plus d'information sur l'AMI, n'hésitez pas à consulter notre site internet : <https://www.transition-forum.org/ami>.

Pour toute demande ou question, merci de bien vouloir envoyer un mail à l'adresse suivante : contact@transition-forum.org.

Annexe. Présentation des thématiques



Produire et consommer : il s'agit de réduire notre empreinte en modifiant notre façon de produire et de consommer. Toute la chaîne, de la production à la distribution, est à repenser ; il faut intégrer dès l'amont les impératifs d'une économie circulaire. Cette thématique amène à examiner les actions concrètes permettant de déployer une économie circulaire et préservatrice de ressources.



Se loger, ou comment adapter les villes aux défis de la transition. En effet, l'urbanisation combinée à la croissance démographique annoncent les défis auxquels les territoires devront faire face pour répondre aux besoins des habitants en matière de logement, d'infrastructures, d'énergie et de services élémentaires. Cette thématique amène à examiner les solutions concrètes en faveur d'un développement urbain durable et décarboné.



Se déplacer : il s'agit de déployer les nouvelles mobilités dans les territoires, mais aussi de remettre en question les modes de transport polluants et de développer les énergies alternatives. Cette thématique amène à interroger la manière dont les décideurs publics et privés relèvent défi du déploiement rapide de solutions de transport innovantes et sobres en carbone dans les territoires.



Se nourrir : il s'agit d'accompagner le basculement vers une agriculture durable. Du changement climatique à la perte de biodiversité, en passant par l'épuisement des ressources naturelles, de nombreux problèmes de durabilité auxquels notre planète est confrontée sont liés à la production alimentaire. Cette thématique nous amène à examiner les enjeux et les leviers de la transition agricole et alimentaire en Europe.



Protéger et préserver : il faut agir pour préserver et restaurer la biodiversité et l'environnement. La biodiversité, patrimoine commun et nécessaire au maintien de notre qualité de vie, est menacée par le dérèglement climatique. La préserver et la restaurer est un enjeu mondial. Cette thématique nous amène à examiner les moyens d'action et les solutions à développer pour protéger notre environnement.